ACISE AGENCE POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Immeuble Sainte Cécile, 1er et 2ème étages
Quartier Gbedomidji, Parcelle "D" Lot 163
Saint-Michel, Rue Sylvère Alexandre
01 BP 2028
Tél : +229 91 51 89 89
Cotonou, Bénin

DECISION

N° 669 /PR/ACISE/PRMP/SPM/2026

PORTANT INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE D'APPEL OFFRE INTERNATIONAL N° T_ACISE_112731 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE GESTION DES CANTINES SCOLAIRES DANS LES DEPARTEMENTS DE L'ATLANTIQUE, DU MONO, DU COUFFO ET DE L'OUEME **(LOT 4).**

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la loi N° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin notamment en son article 71 ;

vu le Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence de la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) tel que publié sur le portail web des marchés publics le 24 avril 2026 ;

vu Avis n°349PR/ACISE/PRMP/SPM/2025 du 10/10/2025 relatif aux travaux de construction et d'équipement des infrastructures de gestion des cantines scolaires dans les départements de l'Atlantique, du Mono, du Couffo et de l'Ouémé **(lot 4).**

vu le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 08 décembre 2025 ;

vu le rapport de réévaluation en date du 05 juin 2026 ;

vu le procès-verbal N°2724-06/DNCMP/DiC/26 du 19 juin 2026.

DECLARE

ARTICLE 1er :

La procédure d'Appel Offre International N° T_acise_112731 relative aux travaux de construction et d'équipement des infrastructures de gestion des cantines scolaires dans les départements de l'Atlantique, du Mono, du Couffo et de l'Ouéme **(lot 4) est déclarée infructueuse.**

ARTICLE 2 :

La présente déclaration sera publiée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Cotonou, le 01/07/2026

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN * Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) * PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
La Personne Responsable des Marchés Publics

Adjaratou MALIKI SEIDOU

Ampliation : DG (ATCR)

ACISE AGENCE POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Immeuble Sainte Cécile, 1er et 2ème étages
Quartier Gbedomidji, Parcelle "D" Lot 163
Saint-Michel, Rue Sylvère Alexandre
01 BP 2028
Tél : +229 91 51 89 89
Cotonou, Bénin

DECISION

N° 671 /PR/ACISE/PRMP/SPM/2026

PORTANT INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE D'APPEL OFFRE INTERNATIONAL N° T_ACISE_112731 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE GESTION DES CANTINES SCOLAIRES DANS LES DEPARTEMENTS DE L'ATLANTIQUE, DU MONO, DU COUFFO ET DE L'OUEME **(LOT 1).**

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la loi N° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin notamment en son article 71 ;

vu le Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence de la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) tel que publié sur le portail web des marchés publics le 24 avril 2026 ;

vu Avis n°349PR/ACISE/PRMP/SPM/2025 du 10/10/2025 relatif aux travaux de construction et d'équipement des infrastructures de gestion des cantines scolaires dans les départements de l'Atlantique, du Mono, du Couffo et de l'Ouémé **(lot 1).**

vu le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 08 décembre 2025 ;

vu le rapport de réévaluation en date du 05 juin 2026 ;

vu le procès-verbal N°2724-06/DNCMP/DiC/26 du 19 juin 2026.

DECLARE

ARTICLE 1er :

La procédure d'Appel Offre International N° T_acise_112731 relative aux travaux de construction et d'équipement des infrastructures de gestion des cantines scolaires dans les départements de l'Atlantique, du Mono, du Couffo et de l'Ouéme **(lot 1) est déclarée infructueuse.**

ARTICLE 2 :

La présente déclaration sera publiée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Cotonou, le 01/07/2026

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE)
La Personne Responsable des Marchés Publics

Adjaratou MALIKI SEIDOU

Ampliation : DG (ATCR)

ACISE AGENCE POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Immeuble Sainte Cécile, 1er et 2ème étages
Quartier Gbedomidji, Parcelle "D" Lot 163
Saint-Michel, Rue Sylvère Alexandre
01 BP 2028
Tél : +229 91 51 89 89
Cotonou, Bénin

DECISION

N° 670 /PR/ACISE/PRMP/SPM/2026

PORTANT INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE D'APPEL OFFRE INTERNATIONAL N° T_ACISE_112731 RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE GESTION DES CANTINES SCOLAIRES DANS LES DEPARTEMENTS DE L'ATLANTIQUE, DU MONO, DU COUFFO ET DE L'OUEME **(LOT 2).**

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la loi N° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin notamment en son article 71 ;

vu le Plan de Passation des Marchés Publics de l'Agence de la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) tel que publié sur le portail web des marchés publics le 24 avril 2026 ;

vu Avis n°349PR/ACISE/PRMP/SPM/2025 du 10/10/2025 relatif aux travaux de construction et d'équipement des infrastructures de gestion des cantines scolaires dans les départements de l'Atlantique, du Mono, du Couffo et de l'Ouémé **(lot 2).**

vu le procès-verbal d'ouverture des plis en date du 08 décembre 2025 ;

vu le rapport de réévaluation en date du 05 juin 2026 ;

vu le procès-verbal N°2724-06/DNCMP/DiC/26 du 19 juin 2026.

DECLARE

ARTICLE 1er :

La procédure d'Appel Offre International N° T_acise_112731 relative aux travaux de construction et d'équipement des infrastructures de gestion des cantines scolaires dans les départements de l'Atlantique, du Mono, du Couffo et de l'Ouéme **(lot 2) est déclarée infructueuse.**

ARTICLE 2 :

La présente déclaration sera publiée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Cotonou, le 01/07/2026

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation
La Personne Responsable des Marchés Publics

Adjaratou MALIKI SEIDOU

Ampliation : DG (ATCR)